

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D216-5

Séance du 14 décembre 2010 - Convocation du 8 décembre 2010
Compte rendu affiché le 22 décembre 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme LEBAHAR par Mme CHIGNARD, Mme GOYON par Mme GLATARD, M. RACHAS par M. CLARET, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Tarifs 2011 : Droits de place

Comme tous les ans, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant des droits de places applicables au marché forain le vendredi, aux fêtes, vogues et cirques courants de l'année et la foire du 1^{er} mai.

Le Conseil Municipal est donc invité à fixer les tarifs des Foires et Marchés à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU l'avis de la commission "Finances",
- VU l'avis de la commission "Foires et Marchés",
- **ADOpte la proposition d'augmentation des tarifs qui lui est soumise et les fixe en conséquence aux montants suivants :**

MARCHE FORAIN du VENDREDI

✧ Abonnés, le ml par trimestre	7,30 €
✧ Non abonnés, le ml pour chaque marché en ce qui concerne le vendeur ayant un banc ou une voiture	1,52 €
✧ Raccordement électrique : abonnés (par trimestre)	19,80 €
non abonnés (par marché)	2,56 €

FETES, VOGUES et CIRQUES COURANTS de L'ANNEE

- ✧ Les cirques paieront 0,52 € par m²/jour de fête.
- ✧ Le minimum de perception des manèges et forains sera :
 - 24,37 € par jour de fête pour les petits métiers,
 - 37,39 € par jour de fête pour les salles de jeux,
 - 58,83 € par jour de fête pour les gros métiers.
- ✧ Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
 - 1,16 € par ml et par jour de fête et week-end
 - 0,66 € les autres jours d'ouverture

✧ Les caravanes, voitures et camions de tous les forains paieront un droit fixe de 1,16 € par jour de stationnement.

✧ Consommation eau (1 m³), la journée 2,61 €

✧ Les jeux à pièces ou jetons paieront 1,36 € par ml et par jour de fête.

AMBULANTS SEMAINE

✧ Forfait journalier : 6,49 €

✧ Raccordement électrique/trimestre : 20,20 €

CAMION - MAGASIN

✧ Vente au déballage - Forfait journalier : 37,91 €

Sauf autorisation spéciale et par écrit, personne ne pourra stationner plus de 4 jours avant la fête et plus de 3 jours après.

FOIRE du 1er MAI

✧ Les abonnés régleront par ml 5,98 €

✧ Les non abonnés régleront par ml 11,38 €

✧ Débride par ml 36,16 €

✧ Raccordement électrique, la journée 6,91 €

✧ Consommation eau (1 m³), la journée 2,61 €

✧ Manèges et forains : la perception sera de :

33,59 € par jour de fête pour les petits métiers

48,78 € par jour de fête pour les salles de jeux,

78,87 € par jour de fête pour les gros métiers.

✧ Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :

1,46 € par ml et par jour de fête,

0,67 € les autres jours.

✧ Les camions, caravanes et voitures paieront 1,36 € par véhicule et par jour,

✧ Les jeux à pièces ou jetons paieront 1,56 € par ml et par jour de fête.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 14 décembre 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/12/2010

- Publication ou affichage le 29/12/2010

- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 29 décembre 2010

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.